

COMMUNE DE HOHATZENHEIM

Séance du 25 mars 2013

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Date de convocation : 18 mars 2013

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebis Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Jost Jean-Louis, Hantsch Myriam, Kientz Patrick, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine

Pouvoir : /

Absent excusé : Muller Maurice

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 08 février 2013 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : Schneider Laurent

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte administratif 2012
2. Approbation du compte de gestion 2012
3. Approbation du budget primitif 2013
4. Vote des taux d'imposition 2013
5. Fixation des subventions aux associations

Délibération n° DCM-002-2013**7. Finances****7.1 Décisions budgétaires****Objet : Compte administratif 2012 et affectation du résultat d'exploitation 2012**

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré,

1) est d'avis d'approuver le compte administratif, présenté par l'adjoint au maire, comme suit:

<i>Section de fonctionnement :</i>	Dépenses: 268 244,27 €
	Recettes: 412 467,46 €
	Excédent de fonctionnement : 144 223,19 €

<i>Section d'investissement :</i>	Dépenses: 355 153,86 €
	Recettes: 345 268,96 €
	Déficit d'investissement : 9 884,90 €

Excédent global de clôture: 134 338,29 €

2) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 134 223,19 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- 10 000,00 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-003-2013**7. Finances****7.1 Décisions budgétaires****Objet : Approbation du compte de gestion**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal.

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-004-2013**7. Finances****7.1 Décisions budgétaires****Objet : Budget primitif 2013**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'arrêter la balance, en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2013 présenté par le Maire, comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses: 256 875 €
Recettes: 256 875 €

Section d'investissement :

Dépenses: 166 303 €
Recettes: 166 303 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-005-2013**7. Finances****7.2 Fiscalité****Objet : Fixation des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter les taux de contributions directes à savoir :

Désignation des taxes	Taux votés
<i>Taxe d'habitation</i>	14,07 %
<i>Foncier bâti</i>	13,64 %
<i>Foncier non bâti</i>	45,84 %
<i>CFE</i>	15,67 %

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-006-2013**7. Finances****7.5 Subventions****Objet : Subventions 2013**

Le conseil municipal, décide de fixer le montant des subventions à :

- 50 € pour la Fondation du Patrimoine de Strasbourg
- 80 € pour la Chorale
- 80 € pour Vita Gym
- 350 € pour le CCAS de Hohatzenheim

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2013.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE HOHATZENHEIM

Séance du 25 mars 2013

CRIQUI Jean-Marie

MOEBS Jean-Paul

ADAM Jean-Marie

DISS Richard

HANTSCH Myriam

JOST Jean-Louis

KIENTZ Patrick

MULLER Maurice
(absent excusé)

RISCH Francis

SCHNEIDER Laurent

SIMON Delphine